



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

16

Synode
du 18 au 20 juin 2023 à Olten

La Fondation Entraide Protestante Suisse EPER en dialogue avec les Églises – Rapport

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport final du projet de dialogue.

Berne, le 28 mars 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire du Conseil

En se fondant sur l'art. 7, al. 9, du règlement d'organisation de l'EPER, le Conseil de fondation de l'EPER demande au Conseil de l'EERS de présenter le rapport final en annexe au Synode pour information. En outre, il l'invite à recevoir les demandes issues du dialogue avec les Églises et, le cas échéant, à en être le porte-voix auprès des responsables compétents. Le Conseil de fondation de l'EPER demande en particulier à ce que le mandat diaconal de l'EPER, en tant que vecteur de la solidarité des Églises en Suisse et à l'étranger, soit reconnu dans un cadre liturgique, et à ce que l'EERS installe les membres du Conseil de fondation et de la direction dans leur fonction.

Le Conseil de l'EERS remercie le Conseil de fondation de l'EPER d'avoir mené et évalué le projet et d'avoir élaboré le rapport final. Le projet a été conçu et réalisé à l'initiative de l'EPER et sous sa direction. Le Conseil et la chancellerie de l'EERS ont été impliqués de manière adéquate dans le processus. Les éléments de contexte qui ont débouché sur le projet sont présentés en détail dans le rapport final. Le Conseil de l'EERS estime aussi que le débat sur les thèmes identifiés dans le projet de dialogue a été constructif et fructueux pour toutes les parties. Il regrette toutefois que la mise en œuvre du projet n'ait pas pu correspondre dans tous les domaines à ce qui avait été planifié. Il aurait notamment souhaité que les Églises membres de l'EERS s'investissent davantage dans la préparation et le suivi des fenêtres de dialogue. Il propose au Synode de prendre connaissance du rapport final.

Le Conseil de l'EERS exploitera les instruments à sa disposition pour continuer à entretenir ses relations avec l'EPER. Il est convaincu que le lien entre l'EPER et les Églises membres de l'EERS se resserrera à travers l'établissement de modalités d'échange, les contacts entre les directions et la collaboration sur des questions de fond. Il demande aux responsables au sein des Églises membres d'utiliser également les instruments existants pour poursuivre de manière constructive le dialogue avec l'EPER.

Le Conseil de l'EERS ne peut cependant pas entrer en matière sur la demande d'une reconnaissance de la mission diaconale de l'EPER et de l'installation des membres du Conseil de fondation et de la direction de l'EPER lors d'un acte liturgique, ceci pour les raisons suivantes : Il n'existe pas de base réglementaire pour une telle installation des membres du Conseil de fondation de l'EPER par l'EERS ni de pratique à laquelle elle correspondrait. Outre les membres du conseil de fondation de l'EPER, le Synode élit aussi les membres d'autres conseils de fondation (fondia, fondation de la Réformation de l'EERS) sans qu'un acte liturgique de reconnaissance des membres des conseils de fondation et des directions ait lieu. Un traitement cohérent devrait être assuré. Ni le règlement du Synode, ni les statuts de la fondation EPER et des deux autres fondations ne prévoient la possibilité que le Synode joue ce type de rôle. Le Conseil de l'EERS est convaincu que la réponse adéquate à la demande de l'EPER d'une reconnaissance de sa mission diaconale passe par l'approbation du règlement sur le but de la fondation EPER par le Conseil de l'EERS. Les statuts de l'EPER prévoient, à côté d'un règlement d'organisation (Art. 15) un tel règlement sur le but de la Fondation (Art.3). Le Conseil de fondation de l'EPER doit y établir la manière dont il compte réaliser ce but qui lui a été confié par les Églises et qui est résumée à l'art. 2. La mission diaconale de l'EPER définie en ces termes concrets pourrait ensuite être approuvée et reconnue par le Conseil de l'EERS. Pour l'heure, ce règlement n'existe pas. Le Conseil de l'EERS accompagnera et aidera volontiers l'EPER de manière adéquate à élaborer ce règlement sur le but.



EPER
Pain pour
le prochain.

EPER

Rapport final du projet de dialogue

L'Entraide Protestante Suisse (EPER) en dialogue avec les Églises

Le présent rapport est le résultat du processus participatif lancé par le Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) à l'occasion de la fusion entre l'Entraide Protestante Suisse (EPER) et Pain pour le prochain. Ce processus, mené dans le cadre d'un « projet de dialogue », a permis une réflexion approfondie sur la relation entre l'EERS et son œuvre d'entraide. Le présent rapport fournit des informations sur la perception que les deux organisations ont d'elles-mêmes ainsi que sur les possibilités et les limites de la collaboration. Il donne également des pistes pour favoriser la compréhension mutuelle et développer la collaboration.

Le Conseil de fondation de l'EPER a pris connaissance du rapport final le 24 février 2023. Il demande au Conseil de l'EERS, sur la base de l'art. 7, al. 9, du règlement d'organisation de l'EPER, de le transmettre au Synode de l'EERS pour qu'il en prenne connaissance. Il prie également le Conseil de l'EERS de prendre acte des demandes issues du dialogue avec les Églises qui relèvent de sa compétence et de les transmettre, le cas échéant, aux personnes responsables. Le Conseil de fondation souhaite notamment que le Conseil de l'EERS confirme, dans le cadre d'un acte liturgique, le mandat diaconal de l'EPER en tant que vecteur de la solidarité des Églises en Suisse et à l'étranger et installe les membres du Conseil de fondation et de la Direction dans leur fonction.

Le Conseil de fondation remercie le Conseil de l'EERS d'utiliser les différents organes et plateformes de l'Église évangélique réformée de Suisse pour entretenir la relation avec l'EPER et lui demande d'amener la Communion des Églises évangéliques réformées et d'autres Églises protestantes en Suisse à en faire de même.

1. Situation initiale

Le 1er janvier 2022, une nouvelle œuvre d'entraide a vu le jour, fruit de la fusion de l'EPER avec Pain pour le prochain (PPP). En novembre 2020, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), fondatrice des deux œuvres, avait ouvert la voie à cette fusion en approuvant les nouveaux statuts. Lors de consultations antérieures, le Synode de l'EERS s'était prononcé sur le projet de fusion. Il avait également soulevé des questions critiques, dont certaines étaient depuis longtemps ouvertement déclarées ou subliminales. Ces questions portaient sur la représentation des femmes dans les différents organes de l'œuvre d'entraide, sur l'« ecclésialité » et la compétence théologique de l'ancienne EPER en particulier, sur le langage employé en externe et sur l'accessibilité de l'œuvre d'entraide pour les paroisses et leurs membres. En résumé, il existait la crainte que la nouvelle œuvre d'entraide s'éloigne des Églises. L'identification des Églises avec l'EPER en aurait été affaiblie. Cette crainte a transparu dans une série de demandes qui ont été approuvées et transmises au Conseil de l'EERS pour traitement en juin 2020 (voir annexe 1).

Le souhait du Synode de l'EERS de réfléchir à la collaboration entre les Églises et l'œuvre d'entraide et de lui donner un nouvel élan a été entendu. Sur l'initiative du président du Conseil de fondation de l'EPER, un groupe de travail composé de représentant-e-s des deux parties a été créé. Il était chargé d'identifier les thèmes clés et d'élaborer un plan de projet. Ce projet devait être réalisé rapidement. Sa durée a donc été fixée à deux ans. Le plan de projet a été soumis à consultation et a été accueilli favorablement : les Églises ont accepté de soutenir le processus de dialogue « en fonction de leurs possibilités » ; le Conseil de l'EERS a estimé que le projet constituait une réponse adaptée aux demandes du Synode. Il a approuvé explicitement que l'EPER dirige le projet. Toutefois, il a tenu à conserver ses prérogatives pour la mise en œuvre d'éventuelles mesures. S'appuyant sur les résultats de la consultation, le Conseil de fondation de l'EPER a donné son feu vert au projet de dialogue au printemps 2021.

2. Le projet de dialogue

Le projet de dialogue visait à rapprocher les Églises et la nouvelle œuvre issue de la fusion dans le cadre d'un processus de dialogue. L'objectif était de renforcer l'efficacité de leurs actions communes en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la Création. Le projet avait également pour but de clarifier les attentes et les rôles respectifs et d'intensifier la coopération sur les plans stratégique et opérationnel. Outre les champs d'action communs, notamment la Campagne œcuménique, les structures de la collaboration et les formes de communication devaient être réexaminées. L'élaboration de la stratégie de la nouvelle œuvre pour la période 2023–2027 a été l'occasion idéale pour écouter l'avis des Églises, dans le cadre du projet de dialogue, et le prendre en compte dans la stratégie.

Le projet de dialogue a été suivi par un groupe d'accompagnement stratégique, dont les membres avaient été nommés ou approuvés par le Conseil de l'EERS. Il était composé de représentant-e-s des Églises de Suisse romande et de Suisse alémanique, de membres de la Chancellerie de l'EERS, des services Terre nouvelle des Églises et de la Direction de l'EPER (voir annexe 2). Le groupe d'accompagnement stratégique a discuté des activités prévues et évalué leurs résultats. Les membres du groupe ont aussi participé régulièrement à ces activités.

L'EPER a également créé une équipe de projet interne chargée de la mise en œuvre opérationnelle du projet (voir annexe 2). Cette équipe a repris les thèmes confirmés lors de la consultation avec l'EERS et les Églises, notamment :

- la perception propre des Églises et de l'œuvre d'entraide, y compris leurs valeurs fondamentales ;
- les aspects concrets des campagnes communes, les espaces d'expérimentation partagés et la mobilisation de la base ;
- les questions de la collaboration opérationnelle et de la communication.

Ces thèmes ont été traités de manière méthodique dans le cadre de « fenêtres de dialogue ». Cela devait être l'occasion, pour les représentant-e-s des Églises et de l'œuvre d'entraide, qu'ils soient responsables ou simples collaboratrices et collaborateurs, d'échanger librement et de produire des résultats exploitables. À la demande des Églises, les fenêtres de dialogue ont été animées par une prestataire externe, afin de garantir un échange « d'égal-e à égal-e »¹. Les Églises de Suisse alémanique ont été invitées à des fenêtres de dialogue à Aarau, Berne et Zurich. Afin de faciliter la participation des Églises de Suisse romande, des vidéoconférences ont été organisées. À chaque fois, une vingtaine de représentant-e-s des Églises et environ cinq représentant-e-s de l'œuvre d'entraide ont discuté des quatre thèmes choisis (voir annexe 3).

Parallèlement au projet de dialogue, deux autres rencontres entre les Églises et l'œuvre d'entraide ont eu lieu, au cours desquelles des thèmes connexes ont été abordés :

- octobre 2021 : débriefing sur l'initiative pour des multinationales responsables (IMR), alors sous la direction de Pain pour le prochain. La rencontre, animée par econcept, a offert aux Églises et à l'œuvre d'entraide l'occasion de réfléchir à leur engagement en faveur de l'IMR et d'évaluer leurs expériences en matière de campagnes politiques ;
- mai 2022 : journée portes ouvertes annuelle, organisée en partenariat avec Mission 21.

Durant les discussions, il était difficile de séparer clairement les différents thèmes, de sorte que ces thèmes transversaux ont aussi été abordés lors des différentes rencontres. Des procès-verbaux ont été rédigés à l'issue de chaque fenêtre de dialogue. Ces derniers servent de base au présent rapport et peuvent être consultés par toute personne intéressée. Au total, l'équipe de projet interne a consacré 15 jours au projet de dialogue. Les différentes institutions ont pris en charge les frais pour les participant-e-s. Les coûts matériels, y compris ceux de l'animation externe, d'un montant de CHF 10 000 environ, ont été assumés par l'EPER.

¹ L'entreprise econcept, sise à Zurich, a été mandatée pour animer les fenêtres de dialogue. Elle avait déjà accompagné la fusion de l'EPER et de Pain pour le prochain.

3. Résultats

Le projet de dialogue était réaliste. Aussi, il n'a pas pu satisfaire les souhaits trop ambitieux d'une transformation intégrale de la relation entre les Églises et l'œuvre d'entraide. Toutefois, l'ouverture et la sincérité dont les participant-e-s ont fait preuve ont favorisé la compréhension mutuelle et accru la confiance dans la poursuite de la coopération entre les organisations concernées. Ce succès ne doit pas être sous-estimé. L'objectif commun a permis d'ouvrir des voies encourageantes pour l'avenir.

3.1 Perception propre de l'EERS et de l'EPER

L'EERS, en tant que fondatrice, et l'EPER, en tant que sa fondation, ont le même fondement : elles se perçoivent comme des entités avec une identité chrétienne. Elles ont pour orientations communes la paix, la justice et la sauvegarde de la Création. Les Églises et l'œuvre d'entraide abordent les thèmes de la migration, des changements climatiques, de la guerre et de l'oppression chacune de leur propre manière. Toutefois, elles partagent la conviction qu'un autre monde est possible. Elles souhaitent soutenir les personnes en cas de crise et agir avec compassion et fiabilité à leur égard. Les Églises et l'EPER sont mues par la vision du royaume de Dieu. C'est pour concrétiser ce royaume de Dieu qu'elles s'engagent en ce monde. Elles offrent ainsi de l'espoir.

L'EERS et l'EPER se distinguent par leur structure et leur mission. Selon le paragraphe 1 de sa constitution, l'EERS se définit comme la Communion des Églises évangéliques réformées et d'autres Églises protestantes en Suisse. La plupart d'entre elles sont constituées conformément au droit public et se définissent comme Églises multitudinistes ou Églises cantonales. Leurs membres sont issus des milieux sociaux les plus divers et ont des convictions religieuses, politiques et personnelles différentes. Il existe donc une grande diversité de discours sur la façon dont les Églises doivent accomplir leur mission. Face à cela, l'EPER, en tant que fondation, se fonde uniquement sur la loi et sur ses statuts dans le cadre de son objectif. Bien que l'EERS ait un droit statutaire de participation, le Conseil de fondation est seul responsable de la mise en œuvre du but de la fondation. La fondatrice et sa fondation sont donc régies par des dynamiques différentes : l'une tend davantage vers le discours, tandis que l'autre vise à mener des actions concrètes à l'échelle internationale, nationale et locale.

Ces dynamiques différentes sont mises en évidence par les missions respectives de l'EERS et de l'EPER. Au paragraphe 2, « Mission », de la constitution de l'EERS, il est écrit :

« 1 L'EERS proclame l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes.

2 Elle le proclame par la Parole et les sacrements, la diaconie et l'accompagnement spirituel, l'éducation et la formation. »

L'EERS accomplit cette vaste mission en grande partie par ses propres moyens. Elle a cependant défini un mandat partiel pour la diaconie, qu'elle a confié à la Fondation EPER. Ainsi, l'article statutaire définissant le but de la fondation (art. 2 des statuts) dispose que :

« La Fondation s'engage en Suisse et à l'étranger, notamment dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe, de l'aide aux réfugiés, de la diaconie ainsi que de la coopération inter-ecclésiale, dans le but de soutenir des êtres humains sur le chemin de leur libération de la pauvreté, de la détresse et de la faim. La Fondation informe et sensibilise le public tout en s'engageant sur le plan de la politique de développement et de la politique sociale. »

En fondant l'EPER, l'EERS a créé une organisation capable d'agir de manière autonome dans ses domaines de travail et de s'imposer face à d'autres organisations caritatives vis-à-vis des mandant-e-s ainsi que des bailleuses et des bailleurs de fonds. L'EPER est un symbole de la présence des Églises au sein de la société et de différents réseaux, dans lesquels elles ne sont pas directement actives. Dans ce cadre, l'EPER agit en accord avec sa structure et sa mission. Cette situation peut entraîner des tensions d'origine systémique entre l'EPER et les Églises.

RÉSUMÉ : L'EERS, en tant que fondatrice, et l'EPER, en tant que sa fondation, ont le même fondement : elles se perçoivent comme des entités avec une identité chrétienne. Les tensions occasionnelles qui peuvent exister entre elles, notamment pour ce qui est des prises de position politiques, sont liées à leurs différences de structure et de mission. De telles tensions sont inévitables.

3.2 Entretien des relations

Malgré les changements constants de participant·e·s, les fenêtres de dialogue ont donné lieu à des discussions approfondies et ont créé une nouvelle proximité entre les Églises et l'œuvre d'entraide. À chaque fois, les échanges réguliers et bien structurés ont permis d'améliorer les rencontres suivantes. La confiance mutuelle s'est accrue et les images stéréotypées ont pu être déconstruites. Au fil du temps, les forces et les faiblesses ont été évoquées de plus en plus ouvertement. Cela a permis de déconstruire certaines projections et de développer des perspectives communes. Lors de chaque rencontre, l'importance du dialogue pour la compréhension et la confiance mutuelles a été soulignée avec force. L'ouverture et la sincérité du dialogue auront été l'un des principaux acquis du projet, qui est déterminant pour l'avenir.

RÉSUMÉ : Le projet de dialogue a montré l'importance d'un entretien assidu des relations. Il convient de tenir compte de la forte fluctuation du personnel au sein des Églises et de l'EPER et de veiller à ce que les personnes de contact respectives soient bien connues des deux parties.

3.3 Langage propre à l'Église, valeurs et compétence théologique

Dans ses demandes, évoquées plus haut, le Synode de l'EERS avait fait appel à la compétence théologique de l'EPER ainsi qu'à son « ecclésialité ». Quel langage doit employer l'œuvre d'entraide ? Un langage propre à l'Église ou un langage destiné au grand public ? Une œuvre d'entraide ne peut-elle être considérée comme ecclésiale et compétente d'un point de vue théologique que si elle compte des pasteur·e·s en son sein ? L'EPER a fait observer que si son mandat diaconal lui avait été confié par les Églises, elle devait, conformément à son mandat, l'exécuter dans un contexte majoritairement laïc. En outre, l'EPER est devenue une œuvre d'entraide pertinente pour la société dans son ensemble et doit pouvoir s'affirmer, dans un environnement concurrentiel, vis-à-vis des mandant·e·s ainsi que des bailleuses et des bailleurs de fonds tels que la Direction du développement et de la coopération, les bailleuses et les bailleurs de fonds internationaux, le Secrétariat d'État aux migrations, les cantons ou les communes politiques. L'œuvre d'entraide se doit donc d'employer un langage compréhensible aussi en dehors du monde ecclésial.

En ce qui concerne les valeurs, l'une des fenêtres de dialogue a fait naître une discussion très intéressante. L'EPER considère le respect, l'amour du prochain, la participation, la transparence et l'impact comme les valeurs fondamentales de son travail. Toutefois, pour les spécialistes de l'EERS, il ne s'agissait pas nécessairement de valeurs chrétiennes, voire de valeurs tout courtes. La discussion passionnante qui s'est ensuivie a abouti aux conclusions suivantes :

- Que l'EPER s'appuie sur des valeurs ou davantage sur des principes, les Églises les reconnaissent et y voient des signes d'identité propre.
- Des histoires concrètes facilitent les échanges au sujet de valeurs communes. Ainsi, le récit fait par un juriste du Bureau de consultation pour personnes requérantes d'asile d'Aarau, à propos de la lutte acharnée d'une femme contre son expulsion, a rappelé à toutes et à tous la parabole biblique de la veuve et du juge inique. Cette histoire a permis de faire le lien entre l'imagerie des Églises et le travail quotidien de l'EPER.

RÉSUMÉ : En ce qui concerne l'utilisation de concepts théologiques dans la communication de l'EPER, les attentes des représentant·e·s des Églises sont restées hétérogènes. Toutefois, toutes et tous ont pris acte, sans le contester, du fait que l'EPER accomplit sa mission dans un environnement laïc et doit pouvoir être comprise dans ce contexte. Il a été confirmé que les Églises et l'œuvre d'entraide partagent un système de valeurs commun.

Néanmoins, des « concepts et des histoires passerelles » doivent encore être trouvés et utilisés. L'EPER dispose de compétences théologiques suffisantes pour participer au discours ecclésial. Toutefois, elle ne se considère ni comme un « centre théologique » ni comme l'organe responsable du développement théologique des Églises. Ces responsabilités et ces compétences reviennent aux Églises elles-mêmes.

3.4 Clarification des rôles

Le projet de dialogue a également permis de discuter de la réaction des Églises et de l'œuvre d'entraide face aux défis d'aujourd'hui. Si elles sont confrontées aux mêmes problèmes, elles devront s'appuyer sur leurs rôles respectifs pour les surmonter :

Sur le plan institutionnel, le processus de fusion a renforcé le rôle des Églises et de l'œuvre d'entraide. Ces rôles apparaissent dans les statuts et dans le règlement d'organisation de la fondation. Légalement, l'œuvre d'entraide est en principe autonome. Elle doit néanmoins rendre des comptes au Synode de l'EERS.

Au niveau de la société, l'œuvre d'entraide se trouve à l'interface entre le milieu ecclésial et un public plus large. L'EPER doit donc être capable de s'adresser, au nom des Églises, à des personnes qui en sont éloignées et d'offrir des possibilités d'engagement en dehors des structures ecclésiales. Cela est d'autant plus urgent que l'évolution de la société a affaibli la base des Églises. Ces dernières et l'œuvre d'entraide voient toutes deux l'intérêt de renouveler cette base. En particulier, elles partagent la volonté d'interpeller et de mobiliser la jeune génération. Pour ce faire, elles doivent développer de nouvelles formes de communication, de travail et d'action. La tendance générale est à la diminution des engagements durables, par exemple à travers la participation à des comités. Il convient donc de proposer davantage de missions de courte durée et d'actions ad hoc. En la matière, les objectifs poursuivis par les Églises et l'œuvre d'entraide diffèrent quelque peu : la participation aux activités de l'EPER n'implique pas nécessairement de faire partie de l'Église. En revanche, les Églises sont tenues de sensibiliser leurs membres aux offres de l'EPER destinées aux jeunes.

Conformément à leur vision commune d'un monde juste et pacifique, dans lequel les moyens de subsistance de toutes et de tous sont garantis, les Églises et l'EPER s'expriment régulièrement sur des thèmes de société. Aussi, il arrive parfois qu'elles soient entraînées dans des débats politiques sensibles et, en conséquence, qu'elles se heurtent à une opinion publique polarisée. Alors que les Églises se considèrent davantage comme un lieu de dialogue, eu égard à leur constitution, l'EPER prend position, conformément à son mandat, de manière précise, mais aussi nuancée, ce qui peut provoquer des tensions entre les Églises et l'œuvre d'entraide. L'EPER ne défend pas des positions de partis politiques. Elle s'exprime en s'appuyant sur l'expérience tirée de ses programmes et sur le point de vue des personnes avec lesquelles elle travaille en Suisse et à l'étranger. Lors de débats politiques brûlants ou de campagnes marquées par des actrices et des acteurs majeurs, les opinions nuancées sont parfois étouffées. Néanmoins, l'œuvre d'entraide parvient souvent, même pour des sujets controversés, à faire entendre sa voix. Il convient de rappeler que les Églises offrent un soutien fiable aux bureaux de consultation juridique de l'EPER. Fidèles à leur mot d'ordre « Aux côtés des personnes réfugiées », les Églises et l'œuvre d'entraide assument chacune un rôle propre et envoient ensemble un signal fort dans un domaine de l'asile confronté depuis plusieurs décennies à des tensions politiques.

RÉSUMÉ : La discussion sur les rôles a permis de mieux définir la marge de manœuvre des Églises et de l'œuvre d'entraide et de clarifier les possibilités de collaboration. Les tensions existantes entre les rôles respectifs ne peuvent être supprimées. Elles doivent être gérées de manière constante et en tenant compte du contexte.

3.5 Gestion des ressources

Le manque de ressources, qui est un problème croissant pour les Églises, s'est aussi fait sentir dans le cadre du projet de dialogue. Dès la consultation sur le projet de dialogue, certaines Églises ont mentionné qu'elles participeraient « en fonction de leurs possibilités », faisant ici allusion à leurs ressources en personnel limitées. Les discussions ont montré qu'en raison de la diminution du nombre de membres et de bénévoles et du manque de relève, il est de plus

en plus difficile pour les Églises de pourvoir les postes vacants et de maintenir les offres existantes. Aussi, leur participation aux plateformes d'échange de l'EPER n'est plus garantie. À cela s'ajoute le fait que la situation des Églises diffère fortement et donc leur potentiel en matière de personnel et de finances également.

Il ressort de ce constat que les Églises et l'EPER doivent adapter leurs attentes à la réalité. Il n'est plus réaliste de vouloir que toutes les Églises participent de manière égale à des initiatives ou à des offres de grande envergure ou qu'elles y aient recours. Des attentes trop élevées sont source de frustration pour les deux parties. Aussi, une nouvelle sincérité doit servir de base à la coopération future. Une possibilité serait que l'EPER propose des offres, sous la forme de projets, aux Églises qui en exprimeraient le besoin et pourraient participer, tout en restant transparente et ouverte à d'autres personnes intéressées. Ainsi, de nouvelles formes de coopération verraient le jour, qui ne concerneraient plus l'ensemble des Églises nationales. Des thèmes prioritaires seraient établis en fonction des besoins des Églises, par exemple les partenariats avec les Églises en Europe de l'Est, les bureaux de consultation juridique, les projets locaux et régionaux d'intégration ou l'aide spontanée sur place en faveur des personnes réfugiées d'Ukraine.

En outre, l'examen des structures et des processus existants (voir annexe 4, aperçu de la collaboration entre l'EPER et les Églises) suggère que des adaptations sont nécessaires afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Les groupes de travail et les organes actuels pourraient être utilisés de manière plus ciblée. Ainsi, les brèves visites des responsables de l'EPER aux synodes des Églises, aux Conseils d'Église et aux Conseils synodaux ou à la Conférence des présidences d'Église de l'EERS se sont révélées très utiles et ont créé un climat de confiance. Cela vaut aussi au niveau opérationnel : au lieu de créer de nouveaux comités ou structures, il convient d'utiliser de manière plus ciblée ceux existants. Leurs mandats devraient éventuellement être revus.

RÉSUMÉ : À l'avenir, la collaboration entre l'œuvre d'entraide et les Églises devra être davantage ponctuelle ou spécifique à un projet et se concentrer sur les besoins concrets. Un exemple récent est la coopération instaurée début décembre 2022 entre l'Église évangélique réformée de Bâle-Campagne et le Siège des deux Bâle de l'EPER. Le nouveau Bureau de coordination « Flucht und Ankommen Basel-Landschaft » (exil et accueil Bâle-Campagne) conseille et met en réseau des organisations et des particuliers qui soutiennent les personnes réfugiées et facilite ainsi l'intégration de ces dernières.

En outre, les structures existantes devraient être utilisées de manière plus efficace et certains processus devraient être assouplis. Davantage de dialogue, moins de bureaucratie.

3.6 Visibilité de l'EPER en tant qu'œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse

L'EERS et l'EPER issue de la fusion attachent toutes deux de l'importance à leur relation. À travers l'EPER, les Églises disposent d'un « bras diaconal » grâce auquel elles peuvent agir de manière large dans la société et le monde, en dépassant leur propre contexte. À l'inverse, l'ancrage ecclésial de l'EPER est un élément essentiel de son identité. Elle légitime le caractère protestant de son engagement, même si cela va à l'encontre de la tendance générale. L'œuvre d'entraide devrait réagir avec une sensibilité particulière aux injustices et aux dérives, même lorsque ces dernières sont encore inconnues du grand public.

Contrairement à d'autres ONG, l'EPER dispose, à travers les organes de l'EERS et ses liens avec les communautés de travail des Églises, d'un lien fort avec la base. S'ils ne sont plus majoritaires en Suisse, les fidèles protestant-e-s représentent une part importante de la population, envers laquelle l'EPER se sait engagée et qui lui donne un certain poids et un ancrage dans la réalité. Selon les conclusions du projet de dialogue, cette relation devrait être rendue plus visible en interne et en externe, à la fois par l'EPER, qui est l'œuvre d'entraide des Églises réformées en Suisse, et par les Églises, qui doivent s'engager clairement pour leur œuvre d'entraide, en la qualifiant comme telle.

Pour exister, une relation doit être vécue. Or, comme évoqué plus haut, cela nécessite des contacts directs. En outre, les plateformes d'échanges avec les paroisses devraient être rendues plus accessibles. La transmission d'informations et l'identification des besoins de soutien doivent être simplifiées. Pour ce faire, il faudrait par exemple encourager les projets d'intégration, nouer des partenariats de collaboration avec les Églises, faciliter la participation des Églises aux actions et aux campagnes ou inviter leurs membres à des formations continues de l'EPER. En établissant des liens avec les plateformes utilisées par les Églises pour faire connaître leurs propres offres, par exemple le site Web de OeME Schweiz ou de Terre Nouvelle, la coopération gagnerait en visibilité. En outre, la communication

devrait être davantage personnalisée. Il doit être possible de mettre un visage sur les personnes de contact pour des sujets spécifiques. Il s'agit là d'une nécessité particulièrement urgente, compte tenu de la plus grande complexité de l'œuvre issue de la fusion.

Toutefois, les relations ne naissent pas uniquement lors de réunions ou grâce aux moyens techniques de communication. Les règlements et les rapports ne peuvent pas remplacer les histoires et les expériences communes. Ces dernières doivent être davantage célébrées et ritualisées. Les Églises disposent d'une expérience probante en la matière.

RÉSUMÉ : Au cours du projet de dialogue est apparue l'idée qu'à l'occasion de la fusion, l'EERS devait confirmer, dans un contexte liturgique, le mandat de son œuvre d'entraide. Il est également souhaité que l'EERS investisse les membres du Conseil de fondation et de la Direction de l'EPER de leurs fonctions lors d'un culte.

3.7 Mise en œuvre et remarques complémentaires

La collaboration entre l'EPER et les Églises se fonde sur une pratique éprouvée depuis de nombreuses décennies. Ainsi, les conclusions du projet de dialogue ont été prises en compte au fur et à mesure :

- Dès janvier 2022, un nouveau département intitulé « Campagnes, Œcuménisme, Églises » a été ajouté à l'organigramme de l'EPER. Ce département est l'intermédiaire entre les Églises et l'EPER pour toutes les thématiques de l'EPER, que ce soient ses programmes en Suisse et à l'étranger, ses campagnes ou ses activités en matière de politique sociale et de développement.
- Les ressources en personnel pour la collaboration avec les Églises ont été doublées grâce à la création d'un poste de dialogue en complément du poste consacré aux programmes de collaboration avec les Églises. Cet emploi vise à favoriser les échanges sur les thèmes et les enjeux fondamentaux de la collaboration avec les Églises et à développer de nouvelles formes de coopération. Dans ce cadre, l'accent est mis sur l'entretien des relations avec les Églises et les paroisses en Suisse ainsi que sur l'accompagnement professionnel des Églises partenaires à l'étranger.
- Par ailleurs, une série d'articles de blog ont été mis en ligne sur le site de l'EPER, afin de fournir des informations de fond et des renseignements sur les thèmes prioritaires de l'œuvre d'entraide. Ces articles donnent la parole aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'EPER ainsi qu'à des spécialistes, qui présentent leur point de vue personnel et les raisons de leur engagement. Ils offrent une image concrète du travail de l'EPER.
- Certaines recommandations des Églises relatives à la stratégie 2023–2027 de l'EPER, alors en cours d'élaboration, ont été immédiatement prises en compte.

La fin du projet de dialogue ne signifie pas que les réflexions sur la collaboration entre l'EERS et l'EPER vont cesser, ni que l'ensemble des mesures qui en ont découlé sont déjà appliquées. Toutefois, le processus doit être poursuivi non pas dans le cadre d'un projet de suivi spécifique, mais à travers les organes existants, avec la nouvelle ouverture créée par le projet de dialogue. Continuer le projet de dialogue avec la même intensité que ces deux dernières années demanderait à toutes et à tous trop de ressources. Toutefois, des rencontres sur le modèle des fenêtres de dialogue doivent être organisées, notamment pour des consultations sur des décisions stratégiques ou dans le cadre de campagnes telles que le « Call for Climate Justice ». Des fenêtres de dialogue pourraient en outre être organisées en ligne.

Les retours réguliers des Églises à l'EPER, et inversement, sont essentiels. Les Églises doivent bien connaître l'engagement de leur œuvre d'entraide et pouvoir recourir, le cas échéant, à son travail pour réaliser leur propre mission. En la matière, le personnel de Terre Nouvelle et ses plateformes en Suisse romande et en Suisse alémanique jouent un rôle indispensable.

Le dialogue entre les Églises et l'œuvre d'entraide est fondé sur le mandat partiel diaconal confié par l'EERS à l'EPER. Si le mandat diaconal des Églises était un présupposé dans les réflexions du processus de dialogue, il n'a cependant pas été approfondi dans le cadre de ce processus. Selon l'EPER, il serait pertinent que les Églises réfléchissent au lien entre leur propre mission diaconale de base et le mandat partiel de l'œuvre d'entraide.

Le présent rapport de l'EPER liste les thèmes de discussion actuels en lien avec l'EERS et l'œuvre d'entraide. L'EPER remercie l'EERS et les Églises pour leur implication fiable dans le dialogue.

Le projet de dialogue prend fin, comme prévu, au bout de deux ans. Le présent rapport de projet a été relu par le groupe d'accompagnement stratégique le 12 janvier 2023. Le Conseil de fondation de l'EPER en a pris connaissance le 24 février 2023. Comme évoqué précédemment, le Conseil de fondation demande au Conseil de l'EERS de soumettre ce rapport de projet au Synode de l'EERS pour qu'il en prenne connaissance. Il prie également le Conseil de l'EERS de prendre acte des demandes issues du dialogue avec les Églises qui relèvent de sa compétence et de les transmettre, le cas échéant, aux personnes responsables.

Zurich, le 24 février 2023

Walter Schmid, président du Conseil de fondation de l'EPER

Jeanne Pestalozzi, vice-présidente du Conseil de fondation de l'EPER et responsable du groupe d'accompagnement stratégique

Annexes:

- 1 Synode de l'EERS, juin 2020 – Décisions relatives à la fusion entre l'EPER et Pain pour le prochain
- 2 Organisation du projet
- 3 Aperçu des événements et des personnes participantes
- 4 Aperçu de la collaboration entre l'EPER et les Églises

Annexe 1 : Synode de l'EERS, juin 2020 – Décisions relatives à la fusion entre l'EPER et Pain pour le prochain

1. Die Synode nimmt den Bericht über die Fusion der Stiftungen Brot für alle und HEKS zur Stiftung mit dem geplanten Namen Das Hilfswerk der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz zur Kenntnis.
 2. Die Synode stimmt der Fusion der Stiftungen von Brot für alle und HEKS im Grundsatz zu.
 3. Die Synode lädt die Stiftungsräte ein, das Fusionsprojekt zusammen mit dem Rat EKS weiterzuverfolgen.
 4. Die Synode beauftragt die EKS dafür zu sorgen, dass im zukünftigen fusionierten Werk auf allen Ebenen Arbeitserfahrung im kirchlichen Kontext und theologisches Fachwissen angesiedelt ist, dass Ansprechpersonen für die EKS, Landeskirchen und Kirchgemeinden definiert werden und ein regel-mässiger Austausch sowie eine strategische Kooperation mit diesen besteht.
 5. Die Synode beauftragt die EKS dafür zu sorgen, dass die kirchliche Zusammenarbeit und deren Potenzial, sowie die Kampagne BFA/FO im zukünftigen Werk ihrer strategischen Relevanz für die Kirchen entsprechend sichtbar und mit besonderem Gewicht verankert sind.
 6. Die Synode beauftragt die EKS dafür zu sorgen, dass im Fusionsprozess und im zukünftigen Werk die internationalen und die lokalen Partner und ihre Anliegen aktiv einbezogen werden. Die partnerschaftliche Arbeit wird für kirchliche Akteure erlebbar und diese sind in die konkrete Solidaritätsarbeit mit einbezogen.
 7. Die Synode beauftragt die EKS dafür zu sorgen, dass in der Geschäftsleitung des zukünftigen fusionierten Werks die Geschlechter ausgewogen vertreten sind.
-
1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la fondation Pain pour le prochain et de la fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
 2. Le Synode approuve le principe de la fusion des fondations EPER et Pain pour le prochain.
 3. Le Synode invite les conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.
 4. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que soient disponibles, à tous les niveaux de la future œuvre résultant de la fusion, une expérience professionnelle dans le contexte ecclésial et des compétences théologiques. Elle veillera à ce que des personnes de contact pour l'EERS, les Églises cantonales et les paroisses soient désignées et qu'il y ait un échange régulier et une coopération stratégique avec elles.
 5. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que la coopération ecclésiale et le potentiel qu'elle représente ainsi que la campagne PPP/AdC soient ancrés dans la future œuvre d'une manière visible qui corresponde à leur pertinence pour les Églises.
 6. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que les partenaires internationaux et locaux ainsi que leurs besoins soient activement pris en compte dans le processus de fusion et dans la future œuvre. Le travail en partenariat doit devenir visible et perceptible pour les acteurs ecclésiaux et ces derniers sont intégrés concrètement dans l'action solidaire. 7. Le Synode charge l'EERS de veiller à ce que les sexes soient représentés de manière équilibrée au sein de la direction de la future œuvre résultant de la fusion.

Annexe 2 : Organisation du projet

Un groupe d'accompagnement stratégique a été créé afin de discuter des activités prévues et d'évaluer leurs résultats. Les membres de ce groupe ont été nommés ou approuvés par le Conseil de l'EERS. En faisaient partie:

Jeanne Pestalozzi <i>Vice-présidente du Conseil de fondation de l'EPER</i>	responsable
Peter Merz <i>Directeur de l'EPER</i>	membre
Damian Kessi <i>Représentant de l'EERS</i>	membre
Susanne Schneeberger <i>OeME Berne</i>	membre
Marie Cénec <i>Terre Nouvelle</i>	membre
Barbara Becker <i>Église réformée de Zurich</i>	membre

Le responsable du projet était Bernard DuPasquier, directeur adjoint de l'EPER. Il a dirigé l'équipe de projet interne et a veillé au respect des délais pour l'accomplissement des différentes étapes, à une participation équitable des représentant-e-s des différents cercles ainsi qu'à la communication du projet. L'équipe interne était composée de:

Bernard DuPasquier <i>Directeur adjoint</i>	responsable
Hanspeter Bigler <i>Responsable de la Division Communication et mobilisation</i>	membre
Regula Reidhaar <i>Responsable adjointe du Département Campagnes, Œcuménisme, Églises</i>	membre
Elke Fassbender <i>Responsable adjointe du Département Campagnes, Œcuménisme, Églises</i>	membre
Simon Weber <i>Responsable théologie, catéchèse et sensibilisation</i>	membre
Adeline Wehrli <i>Chargée des relations églises</i>	membre

Annexe 3 : Aperçu des événements et des personnes participantes

Dans le cadre du projet de dialogue, huit fenêtres de dialogue ont eu lieu entre fin octobre 2021 et fin septembre 2022. À cela s'est ajoutée, en mai 2022, la journée portes ouvertes annuelle organisée en partenariat avec Mission 21 pour les responsables des Églises. Des représentant-e-s de l'EERS, des Églises cantonales et de l'EPER ont pris part à ces événements.

Objet	Date et lieu	Participation des Églises	Participation de l'EPER
Évaluation campagne IMR (en complément du projet de dialogue)	21 octobre 2021 Berne	15 participant-e-s	6 participant-e-s
campagnes, mobilisation et espaces d'expérimentation	5 novembre 2021 Berne	12 participant-e-s	9 participant-e-s
Stratégie de l'EPER	29 avril 2022 Zurich	12 participant-e-s	5 participant-e-s
	4 mai 2022 Suisse romande, en ligne	12 participant-e-s	4 participant-e-s
Journée portes ouvertes	16 mai 2022 Bâle	15 participant-e-s	3 participant-e-s (outre les représentant-e-s de Mission 21, coorganisatrice de l'événement)
Valeurs fondamentales	8 juillet 2022 Aarau	17 participant-e-s	5 participant-e-s
	14 août 2022 Suisse romande, en ligne	12 participant-e-s	4 participant-e-s
Collaboration opérationnelle et communication	28 septembre 2022 Suisse romande, en ligne	12 participant-e-s	4 participant-e-s
	30 septembre 2022 Berne	10 participant-e-s	6 participant-e-s
Journée portes ouvertes	16 mai 2022 Bâle	15 participant-e-s	3 participant-e-s (outre les représentant-e-s de Mission 21, coorganisatrice de l'événement)

Annexe 4 : Aperçu de la collaboration entre l'EPER et les Églises

Offres (état en 2022)

Échelle	Mesures/services/offres de l'EPER	Personnes de contact
Offres à l'échelle nationale		
Journée de collaboration avec les Églises	Congrès	Marina Dölker, responsable de la collaboration avec les Églises
Campagne œcuménique	Terre Nouvelle	Simon Weber, responsable théologie, catéchèse et sensibilisation
Campagne œcuménique	Groupe de travail théologie	Simon Weber, responsable théologie, catéchèse et sensibilisation
	Groupe de travail catéchèse	Simon Weber, responsable théologie, catéchèse et sensibilisation
Campagne œcuménique Produits et actions	Magazine de campagne Journée des roses/Pain du partage Calendrier de carême Matériel pour les cultes/soupes solidaires/cours de religion Autres supports : p. ex. : « chemin de l'énergie »/escape game	Elke Fassbender, responsable adjointe du Département Campagnes, Œcuménisme, Églises
Conversations carbone	Atelier/cycle de discussions	Pascale Schnyder, responsable des conversations carbone
Dimanche des réfugié-e-s	Matériel = envoi aux paroisses	Équipe Campagnes, Œcuménisme, Églises
Campagne d'automne	Matériel = envoi aux paroisses	Équipe Campagnes, Œcuménisme, Églises
Ciné-lunch	Film et organisation des projections en lien avec la campagne nationale	Hanspeter Bigler, responsable de la Division Communication et mobilisation, équipe Campagnes, Œcuménisme, Églises Anne-Marie Fuchsluger, responsable des relations donateurs
Blue Community	Séances et formations continues	Karl Heuberger, responsable eau, Département politique de développement et conseil thématique

Échelle	Mesures/services/offres de l'EPER	Personnes de contact
Offres à l'échelle nationale		
Campagne œcuménique	Séances de lancement/Impulsion de campagne	Simon Weber, responsable théologie, catéchèse et sensibilisation Sofia Racioppi, coordinatrice romande de la Campagne œcuménique
Laboratoire de transition intérieure	Manifestations, formations	Michel Egger, Alexia Rossé, responsables du laboratoire de transition intérieure
Formations entre Terre Nouvelle, l'EPER et l'Office protestant de la formation	Formations	Adeline Wehrli, chargée des relations églises, Sofia Racioppi, coordinatrice de la Campagne œcuménique
Offres pour les paroisses		
Collaboration avec les Églises	Partenariats	Responsable de la collaboration avec les Églises
Service des projets	Cahier de projets, descriptions des projets	Département Campagnes, Œcuménisme, Églises Neina Cabalzar, Solange Ulrich, Hülya Karatay, conseils aux paroisses Département Communication : Adeline Wehrli, relations avec les paroisses
Collecte du Jeûne fédéral (Suisse romande, VD, GE, NE)	Matériel	Adeline Wehrli et Sofia Racioppi, Département Communication
Présentation des campagnes et des projets	Visites	Équipe Campagnes, Œcuménisme, Églises/équipe COM

Entretien des relations (état en 2022)


Échelle	Mesures/services de l'EPER	Personnes de contact
Entretien des relations à l'échelle internationale		
ACT Alliance ACT Alliance est une coalition de plus de 140 organisations confessionnelles qui travaillent dans les domaines du développement à long terme, du plaidoyer et de l'aide humanitaire.	Participation à l'assemblée générale	Peter Merz, directeur
ACT Alliance EU	Présidence (jusqu'en 2022) Participation à l'assemblée générale	Bernard DuPasquier, directeur adjoint
Entretien des relations à l'échelle nationale		
Synode et Conseil de l'EERS	Participation au Synode Contacts réguliers avec le Conseil de l'EERS	Walter Schmid, président du Conseil de fondation (CF)
Églises cantonales	Contacts avec les présidences et les conseils des Églises (Suisse alémanique)	Walter Schmid, président du CF et Peter Merz, directeur
	Contacts avec les présidences et les conseils des Églises (Suisse romande)	Walter Schmid, président et Bernard DuPasquier, directeur adjoint
Conférence de Diaconie	Participation	Carmen Meyer, responsable de la Division Suisse
Conférences des responsables communication des Églises	Participation	Regula Reidhaar, coresponsable du Département Campagnes, Œcuménisme, Églises
Entretien des relations à l'échelle cantonale		
Conférence Terre Nouvelle	Participation	Simon Weber, responsable théologie, catéchèse et sensibilisation Elke Fassbender, responsable du Département Campagnes, Œcuménisme, Églises
Offres des sièges régionaux de l'EPER en Suisse	Visites sur place, séances d'information	Responsables suisses des sièges régionaux de l'EPER
Plateforme romande de Terre Nouvelle	Participation	Bernard DuPasquier, directeur adjoint

Échelle	Mesures/services de l'EPER	Personnes de contact
Rencontres Animatrices et animateurs Terre Nouvelle et œuvres	Participation	Adeline Wehrli, relations avec les paroisses, Sofia Racioppi, coordinatrice de la Campagne œcuménique
Entretien des relations avec les paroisses		
Service des projets	Informations, visites	Neina Cabalzar, Solange Ulrich, Hülya Karatay depuis septembre 2022, conseils aux Églises Adeline Wehrli, relations avec les paroisses, Sofia Racioppi, coordinatrice de la Campagne œcuménique

ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

Siège central
 Seminarstrasse 28
 Postfach
 CH-8042 Zürich
 Suisse

+41 44 360 88 00
 info@heks.ch
 heks.ch
 IBAN CH37 0900 0000 8000 1115 1

 Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

**Direktion für Entwicklung
 und Zusammenarbeit DEZA**

SWISS CHURCH AID is member of
actalliance

